

"LA PYRÉNÉENNE"



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS D

Le permis D vous permettra de postuler à un domaine professionnel à fort potentiel de recrutement

1/OBJECTIFS DE LA FORMATION AU PERMIS D :

Conduire un véhicule de voyageurs de plus de 9 places (conducteur inclus) et plus de 8 mètres.

2/CONTENU DE LA FORMATION AU PERMIS D :

- Préparation à l'interrogation orale et écrite dans le cadre de l'épreuve hors circulation du permis du groupe lourd
- Contrôles de sécurité
- Conduite et manœuvres en sécurité, de manière écologique et économique

DURÉE DE LA FORMATION AU PERMIS D :

140h avec code et 120h sans code .

LIEU DE LA FORMATION AU PERMIS D :

Auto-école « La Pyrénéenne » Centre de Gros 65000 TARBES

3/ DESCRIPTION

Durée de formation

140 h avec code

- 20h formation épreuve théorique code
- 22 h formation interrogation orale
- 44h préparation épreuve hors circulation
- 52 h préparation épreuve en circulation
- 2h présentation aux examens (code 30 mn, hors circulation 30mn, en circulation 1h)

120 h sans code

"LA PYRÉNÉENNE"



- 22 h 30 formation interrogation orale
- 44h préparation épreuve hors circulation
- 52 h préparation épreuve en circulation
- 1h30 présentation aux examens (hors circulation 30mn, en circulation 1h)

MOYENS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION AU PERMIS D :

- Salle de formation équipée d'un PC et d'un vidéoprojecteur
- Support spécialisé Codes Rousseau
- Livrets stagiaires
- Véhicules de transport de personnes de plus de 9 places et de plus de 8 mètres
- Plateau technique

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION AU PERMIS D :

Suivi :

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Évaluation :

- Examen Théorique Général (= « Code » du Permis B) pour les personnes dont la dernière catégorie de permis obtenue a été délivrée il y a plus de 5 ans.
- Interrogation écrite, sécurité, maniabilité (I.E.S.M. = « Plateau »)

Validation :

Obtention du permis D, en cas de réussite à l'examen et remise d'une attestation de fin de formation

4/ ENCADREMENT DE LA FORMATION AU PERMIS D :

Animation de la formation par formateurs diplômés.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES UTILISÉS LORS DE LA FORMATION AU PERMIS D :

- Méthodes d'animation ont pour but de permettre des apports théoriques, des activités, des échanges dans des études de cas pratiques ainsi que des mises en situation.
- Objectifs permettre aux apprenants d'expérimenter, de tester et de s'entraîner dans l'objectif d'acquérir de nouvelles compétences ou mais aussi de les faire évoluer dans la durée.

5/ PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne souhaitant devenir conductrice de véhicule de transport de voyageurs.

PRÉREQUIS DE LA FORMATION AU PERMIS D :

- Être titulaire du permis B
- Être âgé de 24 ans minimum
- Être apte médicalement
- Comprendre, parler et lire le Français

5/ EXAMEN DE CONDUITE PERMIS D

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité. L'expert évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque du candidat et cherche à évaluer sa capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.

Une fois l'épreuve théorique du code de la route obtenue, le candidat peut passer l'épreuve pratique. Elle se compose :

- .une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité de 30 minutes ;
- .une épreuve en circulation (CIR) de 60 minutes.

Tous les candidats doivent être accompagnés d'une personne titulaire de la catégorie D du permis de conduire.

"LA PYRÉNÉENNE"



* ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Elle a pour but de vérifier vos connaissances notamment en matière de réglementation des transports, de responsabilité en ce qui concerne le transport de passagers, de mécanique.

Elle comprend :

1. une interrogation écrite ;
2. un test sur les vérifications courantes de sécurité ;
3. une interrogation orale
4. un exercice de maniabilité.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut obtenir un total de 16 points.

Une fois cette épreuve validée, le candidat dispose de 3 essais pendant un an pour valider l'épreuve en circulation.

* ÉPREUVE EN CIRCULATION

Elle permet de vérifier que le candidat :

1. respecte le code de la route ;
2. peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers des voies publiques
3. prend en compte les spécificités de la conduite d'un véhicule affecté au transport de voyageurs avec remorque ;
4. maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule ;
5. est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, il faut obtenir un minimum de 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

6/ FINANCEMENT ET INFORMATIONS PRATIQUES DE LA FORMATION AU PERMIS D :

Tarif : Nous consulter

"LA PYRÉNÉENNE"



Responsable groupe lourd : Mathieu ABBADIE

Nous consulter fin de connaitre vos droits et organismes de financements auxquels vous êtes éligibles